

## Procédures d'Affectation

Pour rejoindre le Lycée agricole de Thiérache, les futurs élèves et étudiants doivent nécessairement respecter le calendrier des différentes procédures présentées ci-dessous.

Pour nous permettre de suivre les dossiers de candidatures et traiter au mieux les demandes, nous vous remercions de nous faire parvenir par mail ou courrier :

- ✓ Une fiche Contact (à télécharger sur notre site)
- ✓ Les bulletins des l'année précédente et de l'année en cours.

### **PROCEDURE AFFELNET – LYCEE**

Pour une entrée en classe de :

- Seconde Générale et Technologique
- Seconde Professionnelle Productions Végétales ou 1<sup>ère</sup> BAC Pro Productions Végétales
- Seconde Professionnelle Productions ou 1<sup>ère</sup> BAC Pro CGEA
- Seconde Professionnelle NJPF ou 1<sup>ère</sup> BAC Pro GMNF
- 1<sup>ère</sup> Technologique STAV

Les vœux des élèves sont traités simultanément selon un algorithme qui favorise l'admission dans le vœu le mieux placé dans ses préférences en fonction du nombre de places disponibles dans la formation.

*Veillez à mettre la formation souhaitée en vœu n°1*

Plus d'informations sur la procédure : <https://eduscol.education.fr/845/procedure-d-affectation-apres-la-troisieme>

### **PROCEDURE PARCOURSUP**

Pour une entrée en classe de :

- ➔ BTS « Métiers de l'élevage » (ex BTS Productions Animales)

Plus d'informations sur la procédure : <https://www.parcoursup.gouv.fr/>

### **SELECTION SUR DOSSIER puis ENTRETIEN de présentation du projet**

Pour une entrée en classe de :

- ➔ 3<sup>ème</sup> de l'Enseignement Agricole

Prendre contact avec l'établissement  
pour **convenir d'un Rendez-Vous**